

LANCEMENT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE L'INVESTISSEUR



Le Consulat d'Algérie à Pontoise informe l'ensemble des opérateurs économiques que l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI) vient de lancer « *la Plateforme Numérique de l'Investisseur* », laquelle est accessible sur son site web suivant :

www.aapi.dz

Cette plateforme vise à offrir toutes les informations nécessaires, qui concernent notamment, les opportunités d'investissement en Algérie, l'offre foncière, les incitations et les avantages liés à l'investissement ainsi que les procédures y afférentes, et ce conformément à l'article 23, de la loi 22-18 du 24 juillet 2022, relative à l'investissement.

Il convient de souligner, à cet égard, que l'attribution du foncier économique, relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, est désormais du ressort de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI), en vertu de la loi n° 23-17 du 15 novembre 2023, fixant les conditions et les modalités d'octroi dudit foncier.

